
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 mai 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2016-202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point retiré :

Urbanisme – PIIA – 285, Route 138 – 107, rue Jean-Juneau

Adopté à l'unanimité



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2016-203

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

Avis de motion a été donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2016.



2016-204

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Ont voté pour : Mme Lise Lortie,
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

De prendre acte du procès-verbal de correction des résolutions 2016-020 et 2016-151.



DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 AVRIL 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 20 avril 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 MAI 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



2016-205

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 MAI 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PC2015-078** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1031
- DE2016-053** Abrogation de la résolution CA-2015-0328, relativement à l'entente entre la Ville de Québec et plusieurs partenaires pour l'élaboration d'une *Stratégie de développement des activités agroalimentaires* et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires
- PC2016-030** Approbation du *Règlement n° 261-2016 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° V-1019-91 pour la zone R-C/B₂ – démolition de la maison Wilfrid-Edge* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

- RH2016-183** Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* concernant les règles de dotation des postes de commis intermédiaires, classe 3, à l'Unité du traitement de l'information policière du Service de police
- AP2016-138** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'œuvre d'art public *La rencontre* pour la Place Jean-Béliveau située devant le *Centre Vidéotron* (dossier 48532)
- AP2016-189** Convention de services professionnels en vue de l'optimisation de la performance du bâtiment pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec (dossier 48384)
- AP2016-246** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le transbordement de matières résiduelles de l'agglomération de Québec (dossier 47343)
- AP2016-256** Adjudication de contrat pour l'achat de coffrets de contrôle et de branchement (VQ-48100)
- A1DA2016-018** Délégation, par le conseil d'agglomération au conseil de la ville, de sa compétence relativement à la gestion de certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif situés sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2016-042** Utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires*, pour couvrir les dépenses admissibles en lien avec les activités du Service du développement économique et des grands projets
- DE2016-054** Transfert de sommes à la *Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants* (R.A.V.Q. 988)
- FN2016-013** Dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2016 et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016
- FN2016-016** Prise d'acte du dépôt des prévisions budgétaires 2016 de la Ville de Québec, présentées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- FN2016-017** Révision de choix fiscaux pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015
- FN2016-018** Approbation du *Règlement n° 324 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 11 123 400 \$ concernant divers projets de maintien d'infrastructures, d'équipements et de matériel roulant du Réseau de transport de la Capitale*
- PC2016-034** Adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec
- PC2016-039** Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relative aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2016-206

MAIRIE – RESPECT DE LA LOI - RÉMUNÉRATIONS ADDITIONNELLES DES CONSEILLERS POUR DES PARTICIPATIONS À DES « COMITÉS/COMMISSIONS » : REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES NON CONFORMÉMENT DEPUIS 2006

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Cossette, Côté, Hamel, Lapointe, Lortie, Marcotte et Potvin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont tous reçu au cours

des dernières années des rémunérations additionnelles pour des « comités/commissions »;

CONSIDÉRANT QUE la vaste majorité des rémunérations additionnelles en question ne respectaient pas notamment l'article 70 de la *Loi sur les cités villes* auquel réfère le règlement relatif au traitement des élus municipaux REGVSAD-2009-148;

CONSIDÉRANT QU'en date du 10 mars 2016 les conseillers en poste ont été avisés qu'un terme était mis sur-le-champ au versement des rémunérations additionnelles non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'information juridique pertinente sur le sujet et la non-conformité à la loi sont connues des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit s'assurer que les revenus de la municipalité (fonds publics) sont dépensés suivant la loi (article 52 de la *Loi sur les cités et villes*);

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée en janvier 2016 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) concernant ce dossier [Réf. : 2016-000005/AM284558];

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QU'une fois l'analyse du dossier de plainte terminée par le MAMOT la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures prenne acte des conclusions et, le cas échéant, quantifie, en se basant sur lesdites conclusions, les sommes versées non conformément à la Loi pour chacune des personnes concernées pour ensuite prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir remboursement de la part de chacun.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mme Liste Lortie
MM Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-207

TRÉSORERIE – DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE Mme Josée Larocque, directrice finances et trésorière, soit désignée pour signer au nom de la Ville tous les documents requis en lien avec l'inscription à Clicséquor et généralement à faire tout ce qu'elle jugera nécessaire à cette fin.

QUE Revenu Québec soit autorisé à communiquer à la nouvelle représentante autorisée toute l'information en lien avec Clicséquor en remplacement de Mme Manon Lemay.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-208

TRÉSORERIE – SOLDE DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE ratifier l'utilisation d'une somme de 887 700 \$ provenant du solde disponible du Règlement d'emprunt no REGVSAD 2008-101 comme réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement à l'automne 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-209

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-210

GREFFE – RECONNAISSANCE D'UNE CAUSE DE NUISANCE ET MANDATS (5035F, RUE DU SOURCIN, LOT 2 812 258)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'inspecteur Jean-Claude Charbonneau;

QU'il soit décrété l'existence d'une cause de nuisance et d'insalubrité sur le terrain situé au 5035F du Sourcin portant le lot 2 812 258;

DE mettre en demeure le propriétaire de cet immeuble, lui enjoignant de faire disparaître la cause de nuisance, notamment d'enlever toutes les matières organiques en décomposition à l'air libre et tous les détritiques qui jonchent et qui sont empilés sur cet immeuble et de procéder au nettoyage du terrain;

QUE mandat soit donné à la firme Lavery de Billy afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure enjoignant le propriétaire de procéder à l'enlèvement de la cause de nuisance et au nettoyage complet du terrain, ou autrement dans le cadre du présent mandat, jusqu'à concurrence d'un montant 30 000 \$;

QU'à défaut par le propriétaire de se conformer au jugement à intervenir dans le délai imparti, la Ville soit autorisée à effectuer les travaux d'enlèvement de la cause de nuisance et de nettoyage de l'immeuble sis au 5035F, à Saint-Augustin-de-Desmaures, et que les frais ainsi encourus constituent, contre la propriété, une charge assimilée à la taxe foncière recouvrable de la même manière.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-211

GREFFE – OUVERTURE DU REGISTRE – RÈGLEMENT NO 2016-481 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR CERTAINES ENTREPRISES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement no 2016-481 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-212

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à déposer une demande pour le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale Nationale 2016-2017 auprès de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale Nationale.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-213

URBANISME – PIIA – 4525, MONTÉE DU CÔTEAU

CONSIDÉRANT que le traitement architectural du bâtiment projeté favorise sa perception visuelle forte;

CONSIDÉRANT que les modifications quant au revêtement extérieur contribuent à accroître son apparence monolithique et ainsi répondre aux exigences du Conseil municipal en la matière.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande visant la modification de la répartition du revêtement extérieur d'une maison de retraite localisée sur le lot 2 812 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf en fonction des critères applicables du PIIA (règlement 915-93) et en regard du plan déposé (BoCo atelier d'architecture dossier : 651-16 du 31 mars 2016) sous réserve que le revêtement de brique soit de couleur unie et le mortier de la même couleur que la brique.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2016-214

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 100-120-140, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT le risque élevé d'entraînement qu'implique la demande;

CONSIDÉRANT les solutions alternatives permettant l'aménagement de la bande gazonnée et la marquise conformément aux normes applicables;

CONSIDÉRANT que la demande implique une surcharge visuelle (présence visuelle de la marquise et des véhicules) et une réduction de la superficie gazonnée affectant l'esthétisme de la propriété et du secteur et est donc contraire aux critères d'évaluation du PIIA applicable;

CONSIDÉRANT la grande visibilité de cette propriété en raison de son emplacement à l'entrée du parc industriel François-Leclerc Nord;

CONSIDÉRANT que la demande affecte l'homogénéité quant à l'aménagement des terrains et l'implantation des bâtiments dans le secteur.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure quant à l'aménagement d'une aire de stationnement et une voie de circulation à une distance inférieure à 8 m de la limite avant du lot, l'implantation de la marquise à une distance inférieure à 15 m de la limite avant du lot et la présence de conteneurs à déchets en cour avant.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-215

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 271, RUE RACETTE

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à toute transaction immobilière ou emprunt hypothécaire;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété de par le très faible écart impliqué;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement mineur relevé peut résulter d'une erreur humaine lors de la construction, nonobstant le certificat d'implantation réalisé;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du bâtiment est existante depuis plus de 27 ans sans incidence marquée.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 3 058 124 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation du garage attenant avec habitation à l'étage à 2,60 m de la limite latérale du lot pour une partie du garage n'excédant pas une superficie de 0,5 m².

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-216

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4525, MONTÉE DU CÔTEAU

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande quant à la largeur de la voie de circulation implique un effet d'entraînement irrévocable en raison de l'absence de particularité permettant de distinguer cette propriété. Une demande de modification réglementaire s'appliquant à l'ensemble du territoire s'avérant davantage équitable;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de la largeur demandée peut affecter l'efficacité des allées de circulation projetées;

CONSIDÉRANT QUE les accès permettent une circulation sécuritaire et efficace notamment pour les véhicules d'urgence de gros gabarit (pompiers);

CONSIDÉRANT le nombre limité d'accès à la rue de l'Hétrière;

CONSIDÉRANT QUE l'espacement important entre les accès contribue à éviter une surcharge visuelle en front du bâtiment;

NONOBTANT QUE l'aménagement projeté des allées de circulation et des aires de stationnement permet d'éviter un empiètement à même la superficie gazonnée;

NONOBTANT QUE l'emplacement de l'accès sud peut créer un problème de visibilité pour les automobilistes descendant la montée du Côteau.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la largeur de l'allée de circulation bidirectionnelle à 6 m, et accepter l'aménagement de trois accès au stationnement sur le côté du terrain donnant sur la montée du Côteau sous réserve que l'accès sud soit à sens unique dont la largeur soit limitée à 4 m permettant uniquement aux automobilistes d'accéder à la propriété.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-217

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2016-478 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AUTORISER UN USAGE TEMPORAIRE D'ABRI D'HIVER DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement no 2016-478 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'autoriser un usage temporaire d'abri d'hiver dans les zones industrielles.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est convenu de prolonger la période de questions.



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 45.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier

